

Le FCPE Agrica Epargne Dynamique est un fonds dont l'actif sera investi dans des supports relevant des marchés action à hauteur de 75% de son actif net (les 25% restant le seront dans des supports relevant des marchés obligataire et monétaire). Il a pour objectif de surperformer, sur son horizon de placement de 5 ans minimum et après prise en compte des frais courants, son indice composite de référence (depuis le 01/12/2023, cet indice est composé de : 75% MSCI EMU NR + 15% €STR + 10% Bloomberg Eur Agg Treas. TR).

Agrica Epargne Dynamique est un fonds de partage et reverse 8% de ses frais de gestion à une organisation tournée vers la santé : Clinatex

## L'Equipe de Gestion

**Yann CARRE** Responsable Multigestion

**Alexis BOUNIF** Gérant Multigestion

**Mousbahou TAHIR** Assistant Gérant

## Profil de Risque SRI \*



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

\* Indicateur de risque (SRI) :

L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

## Principales caractéristiques

Valeur liquidative (Part A)	74,18
Actif net portefeuille (EUR)	28 767 018,79

**Date de création** 30 mars 2004

**Forme juridique** Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

**Code AMF** 990000086459

**Devise** EUR

**Durée de placement recommandée** 5 ans minimum

**Périodicité** Hebdomadaire

**Frais de gestion maximum** 1,50%

**Frais de gestion indirects maximum** 1,80%

## Ratios de risques et d'exposition (1 an)

Volatilité	12,44%
Volatilité indice	12,30%
Alpha de Jensen	-6,30%
Tracking error	2,45%
Ratio de Sharpe	-0,07
Ratio d'information	-2,59
Beta (fonds de fonds)	101,26%
Sensibilité	3,92

## Performances nettes de frais 29/04/2025 (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans
<b>Part A</b>	<b>-3,80%</b>	<b>1,40%</b>	<b>1,30%</b>	<b>15,51%</b>	<b>47,63%</b>
<b>Ind. de réf. Dyn *</b>	<b>-2,65%</b>	<b>5,79%</b>	<b>7,62%</b>	<b>30,30%</b>	<b>63,43%</b>
<b>Écart</b>	<b>-1,15%</b>	<b>-4,39%</b>	<b>-6,33%</b>	<b>-14,79%</b>	<b>-15,80%</b>

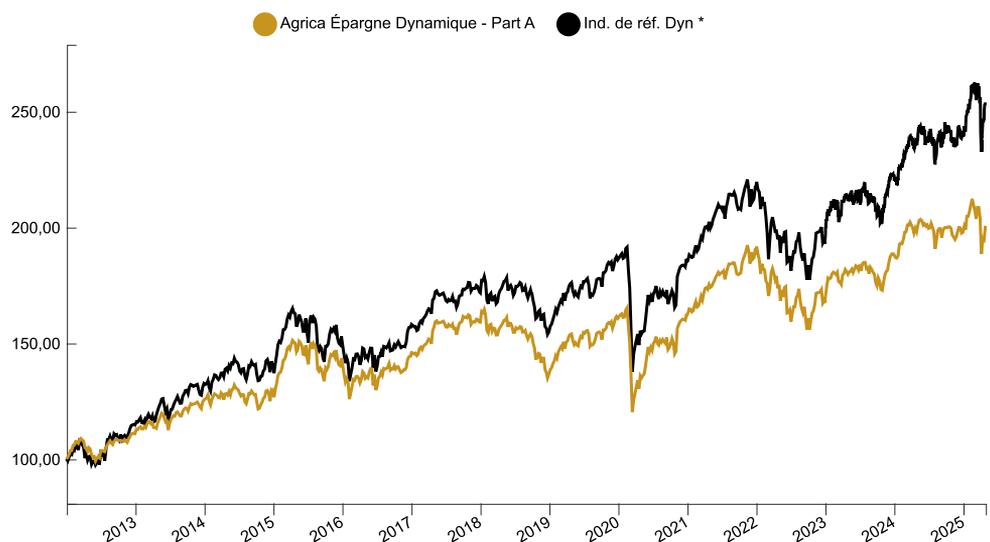
## Historique des performances annuelles nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Part A</b>	<b>4,95%</b>	<b>12,66%</b>	<b>-11,98%</b>	<b>17,33%</b>	<b>0,85%</b>
<b>Ind. de réf. *</b>	<b>7,91%</b>	<b>15,32%</b>	<b>-11,20%</b>	<b>16,19%</b>	<b>-0,34%</b>

Part A créée le 03/08/2004

Disclaimer : Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)



## \* Historique des Indices de Référence Dynamique :

Jusqu'au 01/07/2011, l'indicateur de référence était 75% MSCI EMU + 25% JPM EMU Government Bond Index. Depuis le 01/07/2011, l'indicateur de référence était 75% CAC40 dividendes réinvestis + 25% EuroMTS Global. A partir du 01/09/2014, l'indicateur de référence est 75% MSCI EMU Net + 10% EuroMTS Global + 15% EONIA. A partir du 02/01/2022, l'indicateur de référence est 75% MSCI EMU Net + 10% EuroMTS Global + 15% €STR. \* A compter du 01/12/2023, l'indicateur de référence est 75% MSCI EMU Net + 10% Bloomberg Eur Agg Treas. TR + 15% €STR

## Commentaire de gestion

**Les marchés**

Le mois d'avril s'est inscrit sous le signe d'une nette remontée de la volatilité sur les marchés financiers, dans un contexte géopolitique et macroéconomique particulièrement tendu.

L'annonce, le 2 avril, par l'administration américaine, d'une série de mesures protectionnistes d'ampleur — dont une surtaxe de 145% sur les importations en provenance de Chine — a provoqué une onde de choc immédiate sur les marchés mondiaux. La Chine et l'Union européenne ont rapidement réagi, dénonçant ces décisions et évoquant des mesures de rétorsion. L'instauration, le 9 avril, d'un moratoire de 90 jours pour permettre l'ouverture d'un processus de négociation a temporairement enrayé l'escalade.

Ce regain de tension a entraîné une brutale revalorisation du risque, illustrée par un pic de l'indice de volatilité VIX à 52.3, un niveau inédit depuis la pandémie de Covid-19. Les actifs risqués ont reculé en début de mois, avant de bénéficier d'un rebond partiel dans la seconde quinzaine. L'indice MSCI EMU NR a terminé le mois en légère progression de +0.15%. Aux États-Unis, le S&P 500 NR a cédé -0.70%, tandis que le Nasdaq Composite a enregistré une hausse de +0.9%.

Sur le plan macroéconomique, la publication du PIB américain pour le premier trimestre a révélé une contraction de -0.3% en rythme annualisé, largement attribuable à une hausse des importations en amont de l'entrée en vigueur des nouvelles taxes douanières. Parallèlement, les enquêtes de confiance ont poursuivi leur repli, tant chez les ménages que chez les entreprises, traduisant une dégradation des perspectives à court terme.

L'évolution des prix continue de se normaliser progressivement. En zone euro, l'inflation globale est restée stable à 2.2% en avril, tandis que l'inflation sous-jacente a reculé à 2.6%. Aux États-Unis, l'indice PCE de mars s'est inscrit en nette baisse à 2.3%, tout comme sa composante cœur, à 2.6%.

Sur le plan monétaire, la BCE a abaissé ses trois taux directeurs de 25 points de base, portant son taux de dépôt à 2.25%. La Réserve fédérale ne s'est pas réunie au cours du mois, mais la compétence de Jerome Powell a été publiquement remise en question par Donald Trump, ce qui a temporairement soulevé des interrogations sur l'indépendance de la Fed.

Ces dernières déclarations, combinées aux tensions commerciales, ont entraîné une forte pression sur les taux souverains américains, le 10 ans atteignant un pic à 4.49% avant de refluer à 4.16% en fin de mois, un niveau proche de celui de fin mars.

Dans ce contexte de volatilité accrue, la dette souveraine européenne a été perçue comme une valeur refuge. Les rendements du Bund et de l'OAT à 10 ans se sont détendus d'une trentaine de points de base, clôturant respectivement à 2.44% et 3.16%.

L'indice des obligations souveraines européennes s'est apprécié de +2% en avril, illustrant la montée de l'aversion au risque.

**Les opérations**

Nous avons procédé à plusieurs arbitrages au sein de la poche actions dans le but de réduire la sensibilité du portefeuille au risque de guerre commerciale.

Ainsi, nous avons clôturé nos positions sur les actions chinoises et les valeurs technologiques, et en particulier l'ETF iShares MSCI Global Semiconductors dont les entreprises qu'il privilégie sont directement visées par les restrictions d'exportation.

En contrepartie, nous avons renforcé les fonds Prairial et l'ETF Amundi Euro Stoxx 50, permettant de recentrer le portefeuille sur les entreprises européennes.

Au sein de la poche obligataire, nous avons renforcé l'exposition aux obligations convertibles, qui est ainsi passée de 2.5% à 5%.

Ces mouvements se sont faits au détriment de la poche la moins risquée, dont le poids a été réduit.

**Le positionnement du FCPE**

L'exposition aux actions est en ligne avec l'indice de référence (75%). L'exposition aux marchés obligataires est en ligne (10%) tandis que l'exposition aux marchés monétaires est sous-pondérée (12.5% contre 15%). La poche actions est composée de fonds de stock picking concentrés sur les actions européennes (88%) ainsi que d'un fonds croissance (12%).

La poche obligataire est majoritairement investie en obligations souveraines (85%), des obligations d'entreprises (10%) et des obligations convertibles (5%) complètent cette allocation. La sensibilité taux est inférieure à l'indice de référence.

La poche la moins risquée est composée de fonds de performance absolue (55%), de fonds d'obligations d'entreprises court terme (14.5%) ainsi que de fonds monétaires (30%).

**Les performances (Part A)**

Sur la période s'étendant du 25 mars au 29 avril, le FCPE réalise une performance de -3.80% contre -2.65% pour son indice de référence.

Les poches actions et obligataire sous-performent tandis que la poche la moins risquée surperforme.

Au sein de la poche actions, les principaux détracteurs de la performance relative sont les fonds investis sur les valeurs technologiques tels que Amundi MSCI China ESG Leaders (-9.2%), iShares MSCI Global Semiconductors (-14%) et Amundi Eurostoxx 600 Tech (-8%).

Au sein de la poche obligataire, les principaux détracteurs de la performance relative sont les fonds d'obligations convertibles à l'instar de Groupama Europe Convertibles (-1%) et Covéa Obligations Convertibles (-0.8%).

Les fonds d'obligations d'entreprises contribuent également négativement, affichant un retard par rapport à l'indice des taux souverains européens, à l'instar de M&G European Credit qui réalise une performance mensuelle de +1.3%.

Au sein de la poche la moins risquée, le principal contributeur à la performance relative est Lazard Credit Opportunities (+0.6%).

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

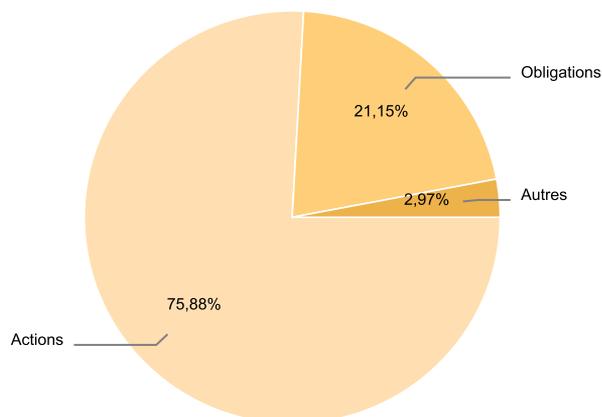
Nombre de lignes

19

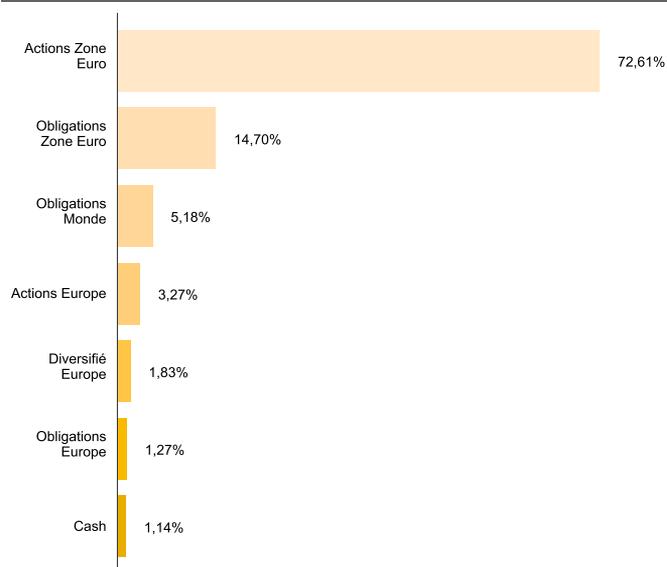
10 Principales lignes (poids en % de l'AN)

GROUPAMA AM-FAGUS	Actions Zone Euro	20,98
AE EURO SELECTION	Actions Zone Euro	15,46
AMUNDI EURO STXX50 DR	Actions Zone Euro	13,48
PRAIRIAL	Actions Zone Euro	12,12
AE EURO RESPONSABLE	Actions Zone Euro	8,13
VANGUARD-EUR GV BND IDX-EURA	Obligations Zone Euro	4,66
ASTRIA-CD	Obligations Zone Euro	4,11
SIENNA MONETAIRE-I	Obligations Zone Euro	3,81
AMUNDI MSCI EMU-ETF ACC	Actions Europe	3,27
AMUNDI-QUERCUS-CD	Actions Zone Euro	2,43

Allocation d'actifs



Repartition géographique





**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 29/04/2025.